

2SPB

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 Euros

Siège social : 150 Rue du Haut

80680 GRATTEPANCHE

831.773.494 R.C.S. AMIENS

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 DECEMBRE 2025

L'An Deux Mil Vingt Cinq,
Le vingt-trois décembre,

Monsieur Hyacinthe CARRE, agissant au nom et pour le compte en sa qualité de Président de la société H2 GROUPE, Associée Unique de la Société « 2SPB », Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 Euros, divisé en 20.000 actions de 5 € chacune, dont le siège est à GRATTEPANCHE (80) – 150 rue du Haut.

Délibérant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification de l'article 4 des statuts.
- Suppression du soussigné des statuts.
- Formalités – Publicités – Pouvoirs.

A adopté les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique décide de fixer le siège social à AMIENS (80000), 120 rue de Sully, à compter de ce jour.

L'Associée Unique décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la rédaction suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE

" Le siège de la Société est fixé à AMIENS (80000), 120 rue de Sully. "

(Le reste de l'article sans changement)

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide de supprimer le soussigne des statuts.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs et autorisations nécessaires au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité légale.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

<u>La société H2 GROUPE</u> <i>Associé Unique</i>	DocuSigned by: <i>Hyacinthe CARRE</i> 4EBA31DBDA234F8...
---	---